

Déclaration politique commune des participants au 8ème Sommet des Exécutifs de la Grande Région du 24 janvier 2005 à METZ

Le 8ème Sommet s'est tenu le lundi 24 janvier 2005, au siège du Conseil régional de Lorraine, sous la présidence conjointe de :

- M. *Jean-Pierre MASSERET*, Président du Conseil régional de Lorraine, qui accueillait ses homologues ;
- M. *Bernard HAGELSTEEN*, Préfet de la Région Lorraine ;
- M. *Michel DINET*, Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle ;
- M. *Philippe LEROY*, Président du Conseil général de la Moselle ;

et avec la participation de :

- M. *Jean-Claude JUNCKER*, Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Président en exercice du Conseil européen ;
- M. *Jean-Marie HALSDORF*, Ministre de l'Intérieur du Grand-Duché de Luxembourg ;
- M. *Kurt BECK*, Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat ;
- M. *Peter MÜLLER*, Ministre-Président du Land de Sarre ;
- M. *Philippe COURARD*, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, représentant M. Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE, Ministre-Président de la Région wallonne ;
- M. *Philippe SUINEN*, Commissaire Général aux Relations Internationales, représentant Mme Marie ARENA, Ministre-Présidente de la Communauté française de Belgique ;
- M. *Karl-Heinz LAMBERTZ*, Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique.

Étaient invités M. *Jean-Marc MOHR*, Président du Comité économique et social de la Grande Région, et M. *Christoph GRIMM*, qui succède à M. Jean-Pierre MASSERET en tant que Président du Conseil Parlementaire Interrégional.

Les membres du Sommet ont adopté à cette occasion la Déclaration politique commune suivante :

- Les Exécutifs ont tout d'abord approuvé **la simplification de l'architecture institutionnelle de la Grande Région** : le Sommet de la Grande Région et la Commission régionale « Sarre-Lorraine-Luxembourg-Trèves/Palatinat occidental » représentent désormais un ensemble organique cohérent. Les Exécutifs ont enregistré avec grande satisfaction l'adhésion de plein droit des collectivités fédérées de Belgique - Région wallonne, Communautés française et germanophone de Belgique - à la Commission régionale, ce qui permet désormais de faire coïncider la composition de la Commission régionale avec celle du Sommet. Le règlement de cette question doit permettre à la Grande Région de concentrer désormais tous ses efforts sur l'action opérationnelle au service des citoyens.

- Le **développement de la Grande Région au sein de l'Union européenne** représente pour les membres du Sommet une priorité majeure. Ils estiment que la

responsabilité de l'Union européenne, par cette politique, est de rencontrer les trois priorités indissociables que constituent la résorption des retards de développement régional (en tenant compte des régions victimes d'effets statistiques), la reconversion économique et la coopération territoriale. Ils agiront pour que la future politique de cohésion de l'Union Européenne favorise l'intensification des coopérations interrégionales et transfrontalières. Ils se félicitent d'ores et déjà de la mise en place, pendant la période du 8ème Sommet, de l'**Opération Cadre Régionale Interreg IIIC « e-BIRD »**, qui a permis depuis début 2004 de soutenir une quinzaine de projets d'envergure couvrant l'ensemble du territoire de coopération.

S'appuyant sur l'acquis des programmes INTERREG en matière de coopération de proximité et sur cette première expérience inédite de programmation européenne globale pour toute la Grande Région, ils décident de construire ensemble un **Plan interrégional de Développement** qui représentera le cadre stratégique de leur action commune et complètera les possibilités offertes par les programmes transfrontaliers.

- Les membres du Sommet saluent le fait que l'opération « e-BIRD » concrétise de manière efficace, et sans alourdir les charges de structure des régions, le souhait exprimé par le passé pour l'institution d'un fonds commun. « E-BIRD » constitue la preuve de la **capacité des régions à coordonner leurs moyens financiers au service du développement de la Grande Région.**

- Les membres du Sommet relèvent que la **Vision d'avenir 2020 de la Grande Région** présentée lors du 7ème Sommet de Sarrebruck a été prise en compte par l'ensemble des groupes de travail ou de projet fonctionnant sous leur responsabilité ou celle de la Commission régionale. Les Exécutifs ont décidé plus particulièrement de tirer des enseignements spécifiques de la Vision d'avenir 2020 en ce qui concerne la possibilité de mettre en place des « agences interrégionales thématiques ». Ils conviennent pour ce faire de tenir compte :

- des compétences des autorités nationales et régionales dans le(s) domaine(s) concerné(s) ;
- des potentialités réelles de coopération et des projets déjà mis en œuvre ;
- des réseaux ou partenariats qui fonctionnent aujourd'hui dans la Grande Région, de manière à ne pas alourdir les dispositifs déjà existants ;
- des capacités financières des différents partenaires ;
- de la valeur ajoutée qui serait apportée en termes d'amélioration pour les habitants de la Grande Région ;
- du libre choix des acteurs concernés quant aux statuts et à l'organisation de ces agences.

Le 8ème Sommet souligne dans ce cadre la **possibilité d'engager trois initiatives dans les domaines suivants :**

- une initiative **culturelle** pour prolonger à terme la coopération mise en œuvre dans le cadre de l'opération « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007 » ;
- une initiative **économique** pouvant reposer sur la mise en place d'une bourse transfrontalière pour la reprise d'entreprises ;
- une initiative pour la **coopération entre les médias** de la Grande Région afin de susciter l'intérêt des citoyens pour la langue du voisin et encourager

l'apprentissage de cette dernière, et favoriser l'attrait pour la culture des autres pays/régions.

- Le 8ème Sommet a en outre enregistré les nouveaux progrès réalisés entre ses membres :

- sous l'égide du Grand-Duché de Luxembourg, le démarrage effectif des travaux en vue de **l'année européenne de la Culture 2007**, avec notamment la création de l'association « Lux+@2007 », chargée de la sélection des projets et de la mise au point de la programmation globale ;
- l'inscription par la Commission européenne dans la liste prioritaire des projets des réseaux transeuropéens de transport de la ligne **Eurocap-rail** Bruxelles-Luxembourg-Metz-Strasbourg, comme souhaité lors du 7ème Sommet ;
- la mise en œuvre des projets retenus lors du 7ème Sommet au titre de **l'Enseignement supérieur et de la Recherche** (Université d'été, Fonds interrégional doté de 100 000 € pour des projets européens, mise en place ou projets de filières tri ou quadrinationales en physique, en génie civil, en mathématiques) ;
- la participation commune d'**entreprises** de la Grande Région à plusieurs opérations de **promotion à l'international** (foires, salons), en Europe et dans le monde, et la programmation de nouvelles initiatives en ce sens ;
- la mise en place d'un programme de travail pluriannuel de **l'Observatoire interrégional de l'Emploi**, soutenu par l'Opération « e-BIRD » ;
- la création effective en novembre 2003 du **réseau des médiateurs** de la Grande Région décidé lors du 6ème Sommet de Mondorf-les-Bains ;
- la détermination d'orientations communes pour le développement **d'actions transfrontalières de formation continue** ;
- la concertation sur les actions de **soutien à la coopération-développement** pour engager le cas échéant des projets communs ;
- le suivi des préconisations du 7ème Sommet en matière de **prévention des risques dues aux inondations**, grâce à l'appui des Commissions internationales de protection de la Moselle et de la Sarre ou de la Meuse, avec mise au point de Plans d'action et élaboration de brochures d'information pour le public.

- Outre la conduite de ces chantiers, le Sommet a pris connaissance des **travaux réalisés par la Commission régionale pendant sa présidence rhéno-palatin** : il a constaté que le rapprochement entre les deux instances a pleinement porté ses fruits, et que les missions proposées par le Sommet à la Commission régionale ont été assurées par les groupes de travail de cette dernière. Un domaine en témoigne tout particulièrement : celui des transports, où l'initiative prise lors du 6ème Sommet a donné lieu pour la seconde fois à l'actualisation d'un « Tableau de bord » des liaisons routières, ferroviaires et fluviales qui sont en cours de réalisation ou qui restent à programmer dans la Grande Région.

- Le Sommet a par ailleurs pris acte des **réflexions conduites au sein du Comité Economique et Social de la Grande Région** ainsi que des préconisations formulées par ce dernier sur les thèmes abordés pendant la présidence lorraine, adoptées le 8 décembre 2004 :

- situation économique et sociale de la Grande Région ;
- travail frontalier ;
- projet culturel pour 2007 ;

- mobilité et transports ;
- bilinguisme.

M. Jean-Pierre MOINEAUX, Vice-Président du Conseil régional de Lorraine délégué à l'Enseignement supérieur et à la Vie étudiante et Président du Jury du **Prix Interrégional de la Recherche**, et Mme Susanne REICHRATH, Secrétaire d'Etat au Ministère de la Formation, de la Culture et de la Science du Land de Sarre, Présidente du Groupe de travail « Enseignement supérieur et Recherche » de la Commission régionale ont, pour la seconde fois, décerné au nom du 8ème Sommet le Prix Interrégional de la Recherche créé en 2003, qui récompense cette année les lauréats suivants :

- Monsieur le Professeur Patrick ALNOT de l'Université Henri Poincaré de Nancy,
 - Monsieur le Professeur Jan Kristian KRUEGER de l'Université de la Sarre,
 - Monsieur le Professeur Roland SANCTUARY de l'Université de Luxembourg,
- pour le projet : « Matériaux nanostructurés, micro-nanotechnologies : des recherches de pointe en Grande Région ».

- Enfin, le Sommet a exprimé ses **attentes fortes en ce qui concerne les progrès nécessaires de l'Europe sociale**, en considérant tout spécialement la situation des actifs frontaliers trop souvent confrontés à des difficultés particulièrement lourdes en matière d'inégalité des droits sociaux, de disparités fiscales, de différences de traitement sur des points particuliers tels que l'invalidité ; à ce titre, il se réfère à l'avis adopté par le Comité des régions le 29 septembre dernier (élaboré sous la conduite du ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique et sous l'impulsion du Groupe interrégional formé au sein du Comité des Régions) sur le thème : « Les travailleurs frontaliers – Etat des lieux du marché intérieur dix ans après son instauration » .

Le Sommet tient à exprimer sa **solidarité envers les populations des zones d'Asie touchées par les importants séismes**.

Les membres du Sommet soutiennent la proposition de la Présidence du Conseil Européen quant à la **création de partenariats de villes, régions ou pays**. Ils s'informeront mutuellement des mesures d'aides qu'ils envisagent et se concerteront quant aux **actions communes réalisables**.